



Les Coteaux

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 285

1. Lors d'une séance tenue le 20 juin 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 285 intitulés :

Règlement numéro 285 – Règlement encadrant les modalités de publication des avis publics municipaux

2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Il est également accessible sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.

3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 16 mai 2022
Adoption du projet de règlement	Le 16 mai 2022
Adoption du règlement	Le 20 juin 2022
Avis public et entrée en vigueur	Le 22 juin 2022

4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 22^e jour du mois de juin deux mille vingt-deux.

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière